

*Décision n° 09/2023*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU PRESIDENT DU C.C.A.S

Nous, Christian MUSIAL, Président du Centre Communal d'Action Sociale de LEFOREST,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Délibération IV du 13 avril 2021 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, autorisant Monsieur le Président ou en cas d'absence sa Vice-Présidente, à prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de 4 ordinateurs portables, afin d'améliorer l'efficacité des logiciels de paie, de comptabilité, et de bureautique,

Considérant qu'il a été décidé de recourir à une location plutôt qu'à l'acquisition de ces 4 ordinateurs,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Considérant l'offre de la société S.G.I. 156 rue du 8 mai 1945 à 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, qui propose la fourniture et la mise en place des 4 ordinateurs portables,

**DECIDONS**

**Article 1 :** d'autoriser la passation du marché de fourniture de 4 ordinateurs portables, pour une durée de 48 mois et pour un montant de location de 136,05 € HT par mois, avec pour fournisseur la société S.G.I. 156 rue du 8 mai 1945 à 59650 VILLENEUVE D'ASCQ et pour loueur la société CEGELEASE, immeuble GUILAUR, rue de la ZAMIN à 59160 CAPINGHEM

*Ce marché est enregistré sous le numéro 2023CCAS02.*

**Article 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

A Leforest, le 23 février 2023  
Le Président du C.C.A.S

Christian MUSIAL



REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2023

Application agréée E-legalite.com